



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

PRÉFET COORDONNATEUR  
DU BASSIN ADOUR-GARONNE

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

**OBSERVATOIRE  
HYDROLOGIQUE**

**BULLETIN DE SITUATION  
HYDROLOGIQUE DU  
BASSIN ADOUR-GARONNE**

**Octobre  
2022**

## Synthèse mensuelle au 1<sup>er</sup> novembre 2022

### Un étiage intense et tardif qui se poursuit

La pluviométrie du mois d'octobre est inférieure aux normales de saisons sur une grande majorité du bassin Adour-Garonne. Les températures moyennes du mois d'octobre ont également été supérieures aux normales de saison de plus de 3°C.

L'hydraulicité (débit moyen mensuel / débit moyen interrannuel) du mois d'octobre reste déficitaire sur l'ensemble du bassin, avec une majorité des stations où elle est inférieure à 60 %.

Durant le mois d'octobre 2022, les débits moyens journaliers sont restés majoritairement inférieurs aux débits objectifs d'étiage pour 84,37 % des points nodaux du bassin.

Concernant les nappes, la tendance des mois précédents, avec une majorité d'indicateurs IPS (Indicateur Piézométrique Standardisé) présentant un niveau inférieur à la moyenne s'est amplifiée en octobre, puisque les trois-quarts des piézomètres sont désormais concernés.

Au 1<sup>er</sup> novembre 2022, le taux de remplissage global des retenues non conventionnées est de 24,4 % (soit 94,87 Mm<sup>3</sup>) et celui des retenues conventionnées atteint 15,3 % soit 26,51 Mm<sup>3</sup>.

Au cours du mois d'octobre 2022, quarante-sept arrêtés de restrictions sont entrés en vigueur sur vingt départements. Au 1<sup>er</sup> novembre, trente arrêtés de restrictions sont encore en vigueur sur dix-neuf départements, dont treize au niveau de crise.

Patrick BERG

Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement



## Sommaire

Synthèse.....	2	Débits .....	9
Précipitations mensuelles.....	3	Réserves en eau.....	12
Rapport aux normales des précipitations.....	4	Niveau des eaux souterraines.....	14
Pluies efficaces.....	5	Ecosystèmes aquatiques.....	15
Indicateur d'humidité des sols.....	6	Arrêtés de restriction.....	17
Débits journaliers et débits de référence.....	7	Glossaire.....	18
Hydraulicité.....	8		



La pluviométrie du mois d'octobre est inférieure aux normales de saison sur une grande majorité du bassin Adour-Garonne. Seul le piémont pyrénéen des Hautes-Pyrénées a subi un excédent pluviométrique. Le bilan hydrique est faiblement négatif presque partout, de 0 à - 50 mm, hormis sur le piémont pyrénéen des Hautes-Pyrénées où il atteint jusqu'à plus de 150 mm. Les températures moyennes du mois d'octobre ont également été supérieures aux normales de saison de plus de 3°C. Les cumuls de précipitations depuis novembre 2021 sont déficitaires partout, de 25 à 50 % des Landes à l'Albigeois et dans une moindre mesure ailleurs.

Au 1er novembre, les sols sont très secs des Landes au Tarn et du Gers au nord de l'Ariège. En revanche, l'humidité des sols est proche de la normale en Charente, sur le piémont pyrénéen dans les Hautes-Pyrénées et sur le littoral du Pays-Basque.

L'hydraulicité du mois d'octobre reste déficitaire sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne. La majorité des stations du bassin Adour-Garonne (52 sur 58) présentent une hydraulicité inférieure à 60 %.

Durant le mois d'octobre 2022, les débits moyens journaliers sont restés majoritairement inférieurs aux débits objectifs d'étiage sur 84,37% des points nodaux du bassin. Par rapport au mois de septembre, moins de stations ont franchi les débits de crise et les débits d'alerte renforcée. Il y a également légèrement moins de stations qui ont franchi le débit objectif d'étiage. Néanmoins la situation reste très préoccupante surtout pour un mois d'octobre. Ce mois-ci, tous les bassins, excepté celui du Tarn-Aveyron sont concernés par des franchissements de débit de crise.

Compte-tenu de la situation d'étiage exceptionnellement intense et tardive, des suivis complémentaires de l'état d'écoulement des cours d'eau (ONDE) ont été réalisés sur l'ensemble des départements du bassin Adour-Garonne, à l'exception des départements du Cantal et du Puy-de-Dôme.

L'étiage est toujours intense et se poursuit cet automne. En effet, les observations montrent que plus de 40% des stations ONDE suivies étaient toujours en assec ou en rupture d'écoulement (284 stations sur 702 suivies) durant la dernière décade du mois d'octobre.

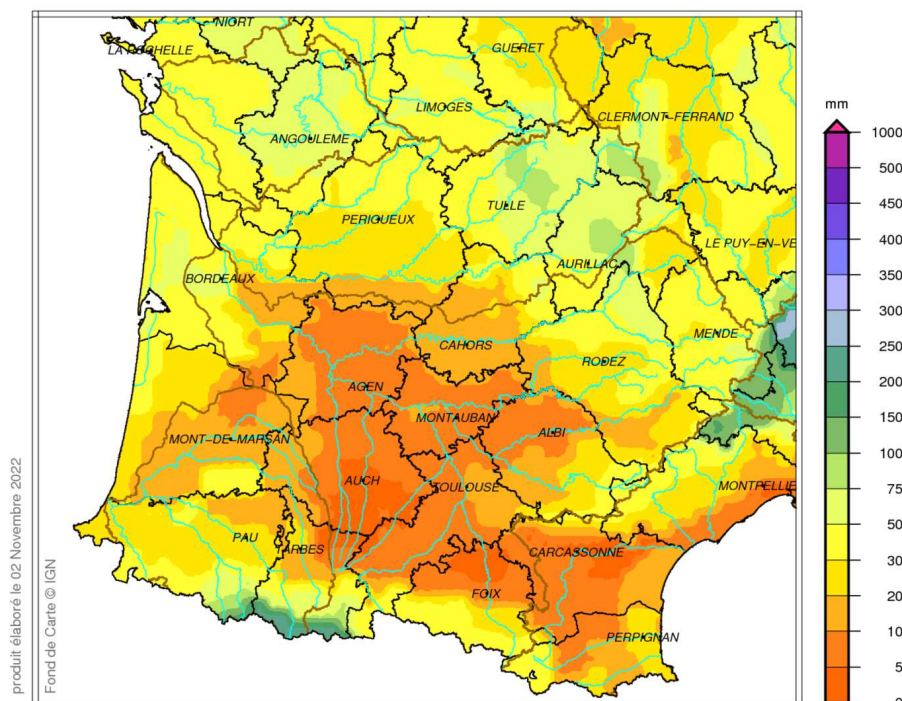
Au 1er novembre 2022, le taux de remplissage global des retenues non conventionnées est de 24,4 % (soit 94,87 Mm<sup>3</sup>). Au 1er octobre 2022, il était de 28,4 %. Sur le mois d'octobre 2022, 15,6 Mm<sup>3</sup> ont été déstockés depuis ces réserves. Sur les réserves conventionnées, leur taux de remplissage global au 1er novembre est de 15,3 % soit 26,51 Mm<sup>3</sup>. Au 1er octobre, le taux de remplissage était de 22 % soit 37,63 Mm<sup>3</sup>. Ce sont donc 11,1 Mm<sup>3</sup> qui ont été déstockés durant le mois d'octobre depuis ces réserves conventionnées.

Si la fin du mois de septembre 2022 semblait marquer le début de l'année hydrologique 2022-2023 avec une baisse des températures et des précipitations conséquentes laissant penser au début de la période de recharge, la météorologie du mois d'octobre est venue contredire cette prévision. La tendance des mois précédents, avec une majorité d'indicateurs IPS présentant un niveau inférieur à la moyenne s'est amplifiée en octobre, puisque trois-quarts (76%) des piézomètres sont désormais concernés. Une situation non rencontrée dans le bassin depuis le printemps 2017, année de mise en place de l'indicateur IPS.

Au cours du mois d'octobre 2022, quarante-sept arrêtés de restrictions sont entrés en vigueur sur vingt départements. La prise d'arrêtés s'est légèrement ralentie par rapport au mois de septembre. Au 1er novembre, trente arrêtés de restrictions sont en vigueur sur dix-neuf départements. Treize départements du bassin sont encore concernés par des zones en niveau de crise. Les restrictions qui se terminaient au 31 octobre, ont été largement prolongées.



## Bassin Adour-Garonne Cumul de précipitations Octobre 2022



produit élaboré le 02 Novembre 2022

Fond de Carte © IGN

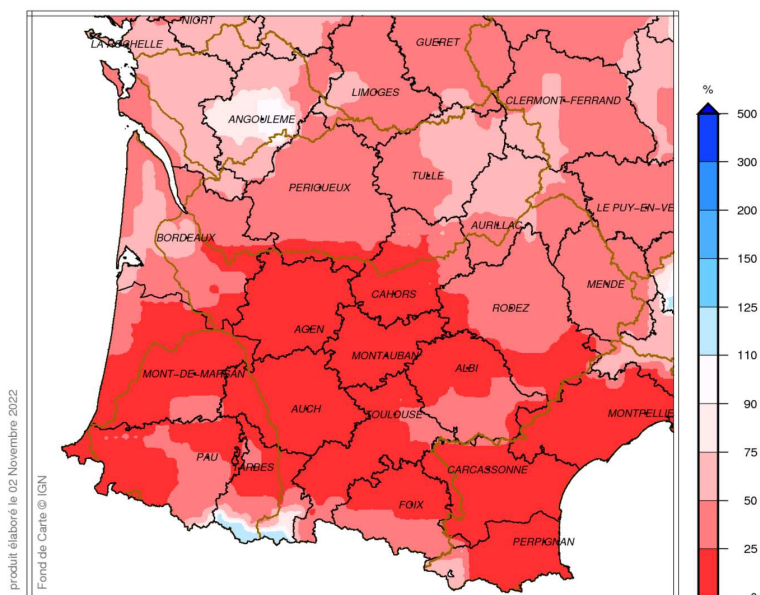
## Précipitations d'octobre 2022

Les cumuls mensuels sont de 0 à 10 mm du Lot-et-Garonne au nord de l'Ariège dans une zone englobant le Gers et la majeure partie de la Haute-Garonne, le nord du Tarn et le Tarn-et-Garonne, de 10 à 50 mm sur la majeure partie des Landes, la chaîne pyrénéenne et les Pyrénées-Atlantiques et de 80 à 200 mm localement sur le piémont pyrénéen, de 50 à 80 mm ailleurs.

Les températures moyennes du mois d'octobre ont également été supérieures aux normales de saison de plus de 3°C.

Bassin Adour Garonne  
Rapport à la normale 1991/2020 des précipitations  
Octobre 2022

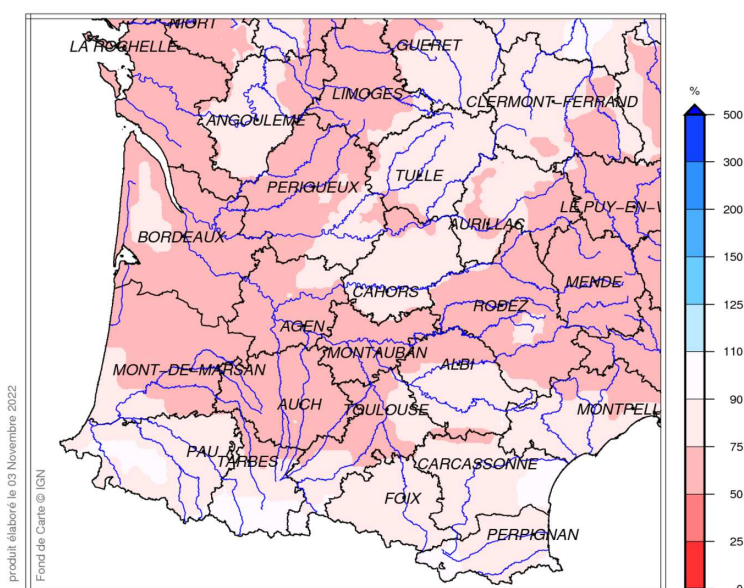
## Rapport à la normale des précipitations d'octobre 2022



Les cumuls de précipitations d'octobre sont très déficitaires en majorité, des Landes au nord de l'Ariège et du Lot-et-Garonne au nord du Tarn avec des déficits de plus de 75 % mais localement faiblement excédentaires sur le piémont pyrénéen dans les Hautes-Pyrénées.

Rapport à la normale du cumul de précipitations  
De 11/2021 à 10/2022

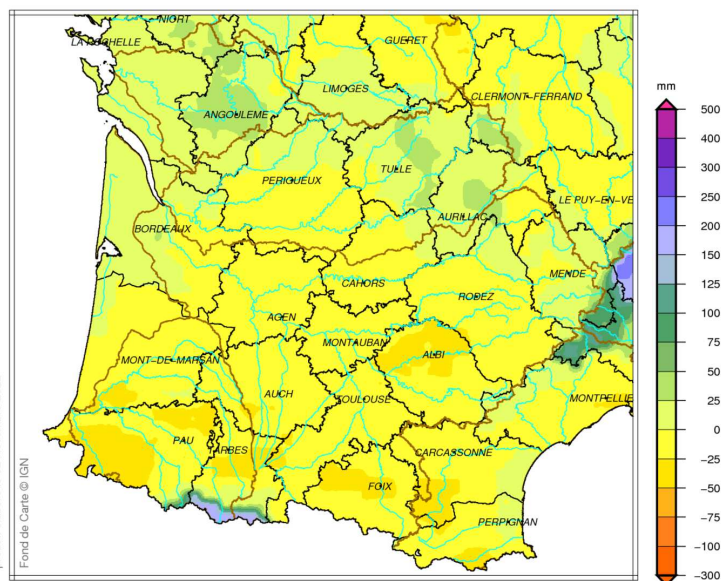
## Rapport à la normale des précipitations de novembre 2021 à octobre 2022



Les cumuls de précipitations depuis novembre 2021 sont déficitaires partout, de 25 à 50 % des Landes à l'Albigeois, dans une moindre mesure ailleurs.



Bassin Adour-Garonne  
Cumul de pluies efficaces  
Octobre 2022



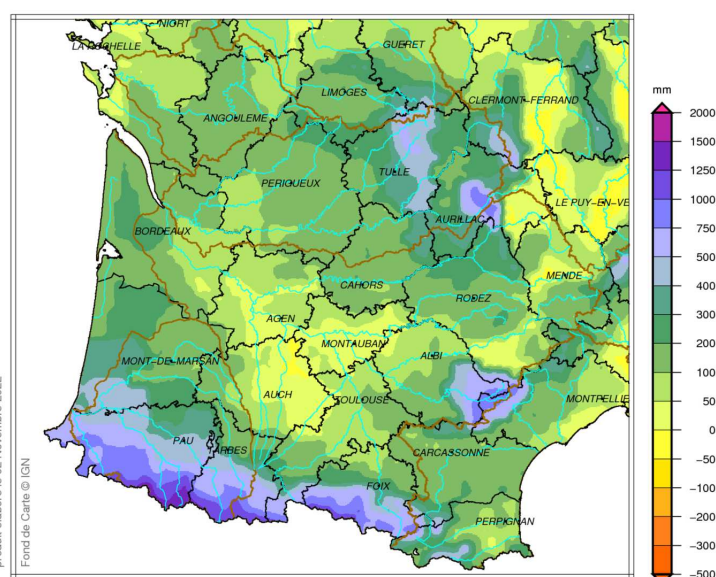
## Pluies efficaces d'octobre 2022

Le bilan hydrique du mois d'octobre 2022 est faiblement négatif presque partout, de 0 à -50 mm, sauf sur le piémont pyrénéen dans les Hautes-Pyrénées où il atteint jusqu'à plus de 150 mm.

Il est faiblement positif sur le nord-ouest du bassin (0 à 25 mm), davantage au centre de la Charente, de la Corrèze et du Cantal (25 à 50 mm).



Bassin Adour-Garonne  
Cumul de pluies efficaces  
De Novembre 2021 à Octobre 2022



## Pluies efficaces de novembre 2021 à octobre 2022

Le bilan hydrique sur l'année hydrologique, c'est à dire depuis novembre 2021 est positif presque partout, sauf très localement au nord-est du Gers. Il atteint jusqu'à plus de 1250 mm sur la chaîne des Pyrénées.

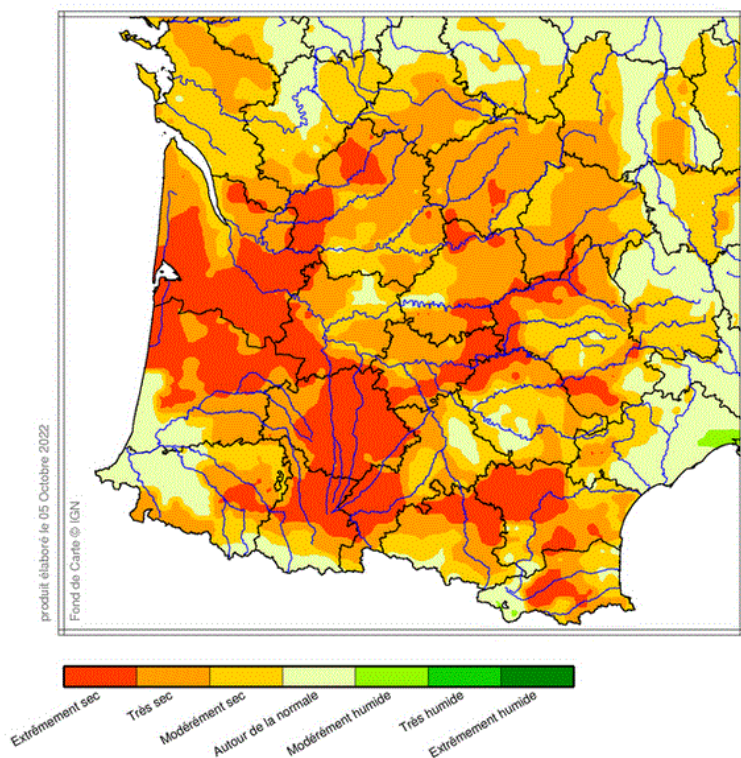


Indicateur sécheresse d'humidité des sols (SSWI)  
Septembre 2022 – décade 3

## Indicateur d'humidité des sols pour la 3<sup>ème</sup> décade d'octobre 2022

L'indicateur sécheresse d'humidité des sols de la troisième décade d'octobre est toujours extrêmement sec sur le nord de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées, le Gers, le sud du Lot-et-Garonne, le nord des Landes, l'est de la Gironde, l'ouest de la Dordogne, le sud et le sud et l'est du Tarn-et-Garonne, le sud-est du Lot, le nord du Tarn et le sud de l'Aveyron.

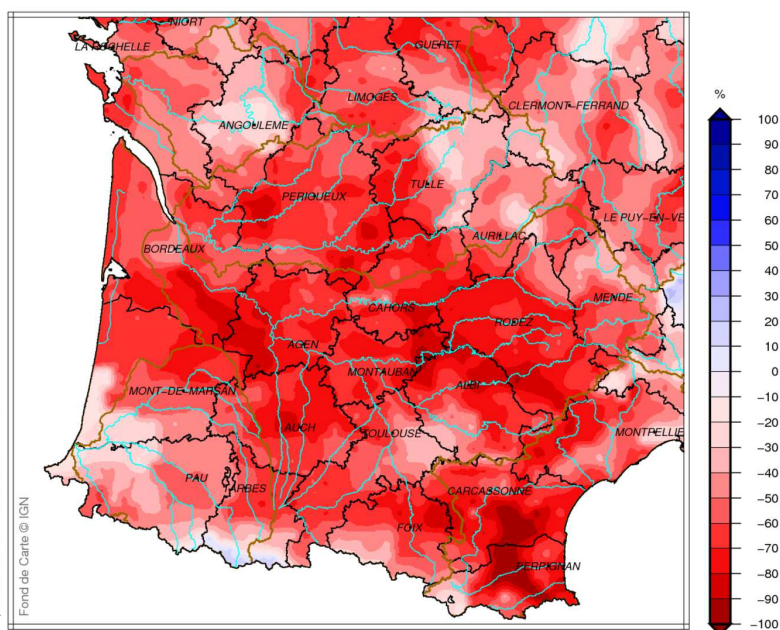
Seuls le Pays Basque, les sommets pyrénéens, le nord de la Lozère et le centre de la Charente présentent un indicateur d'humidité des sols autour de la normale.



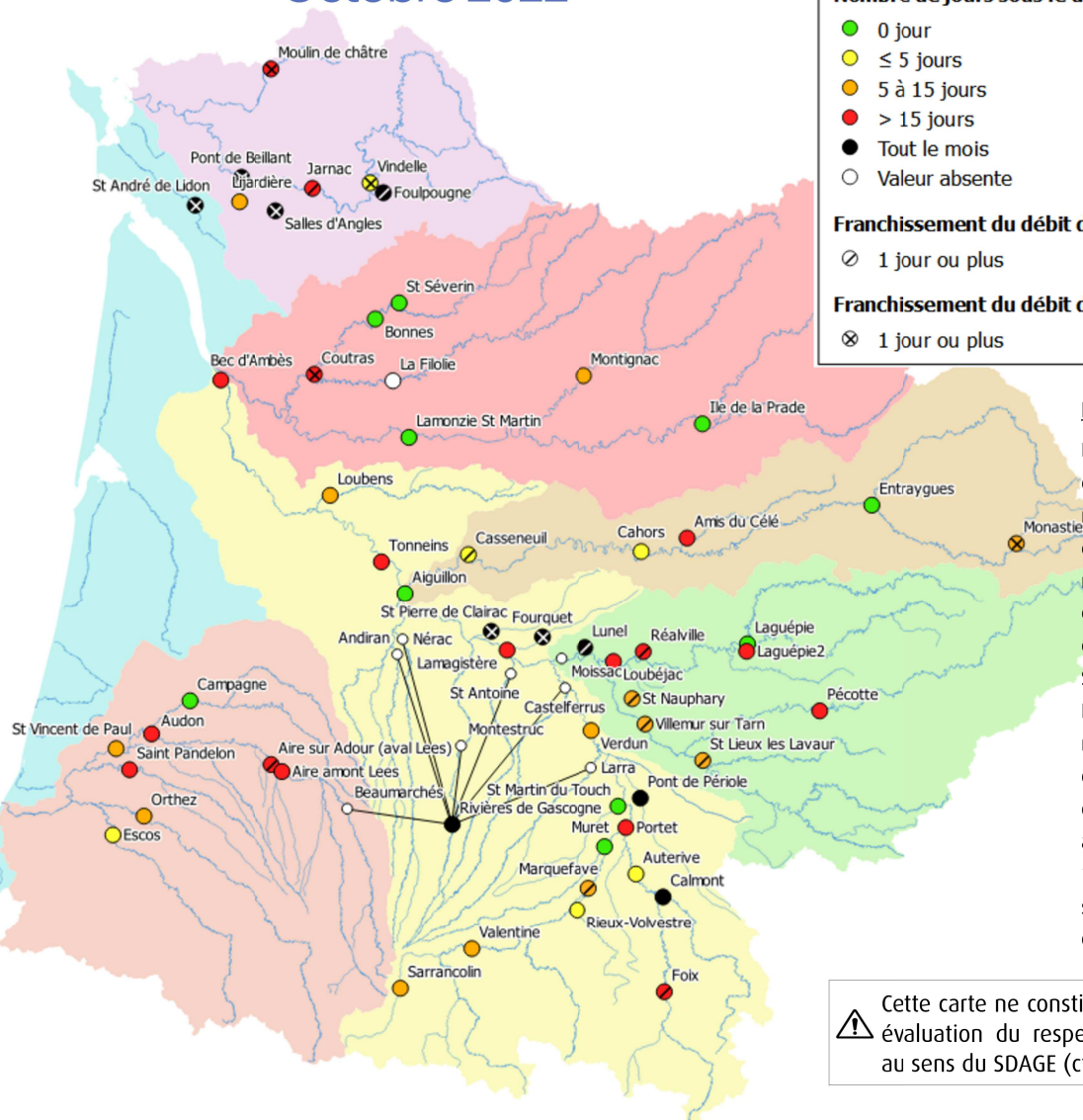
## Écart à la normale de l'indice d'humidité des sols au 1<sup>er</sup> novembre 2022

Bassin Adour-Garonne  
Ecart pondéré à la normale 1991/2020 de l'indice d'humidité des sols  
le 1<sup>er</sup> Novembre 2022

Au 1<sup>er</sup> novembre, les sols sont très secs le plus souvent des Landes au Tarn et du Gers au nord de l'Ariège. En revanche, l'humidité des sols est proche de la normale en Charente, sur le piémont pyrénéen dans les Hautes-Pyrénées et sur le littoral du Pays Basque.



## Octobre 2022



**Nota :**

Dans le présent bulletin, la valeur du DOE est comparée aux débits moyens journaliers, comme pour les débits d'alerte et de crise. Cette représentation de la situation diffère de l'évaluation du respect des DOE au sens des indicateurs du SDAGE.

Parmi les indicateurs du SDAGE, le respect du DOE est analysé par comparaison du DOE avec le QMNA et par comparaison de 80 % du DOE avec le plus faible débit moyen sur 10 jours (VCN10). Ces indicateurs sont évalués après la fin de chaque campagne.

**⚠** Cette carte ne constitue pas une évaluation du respect des DOE au sens du SDAGE (cf. Nota).

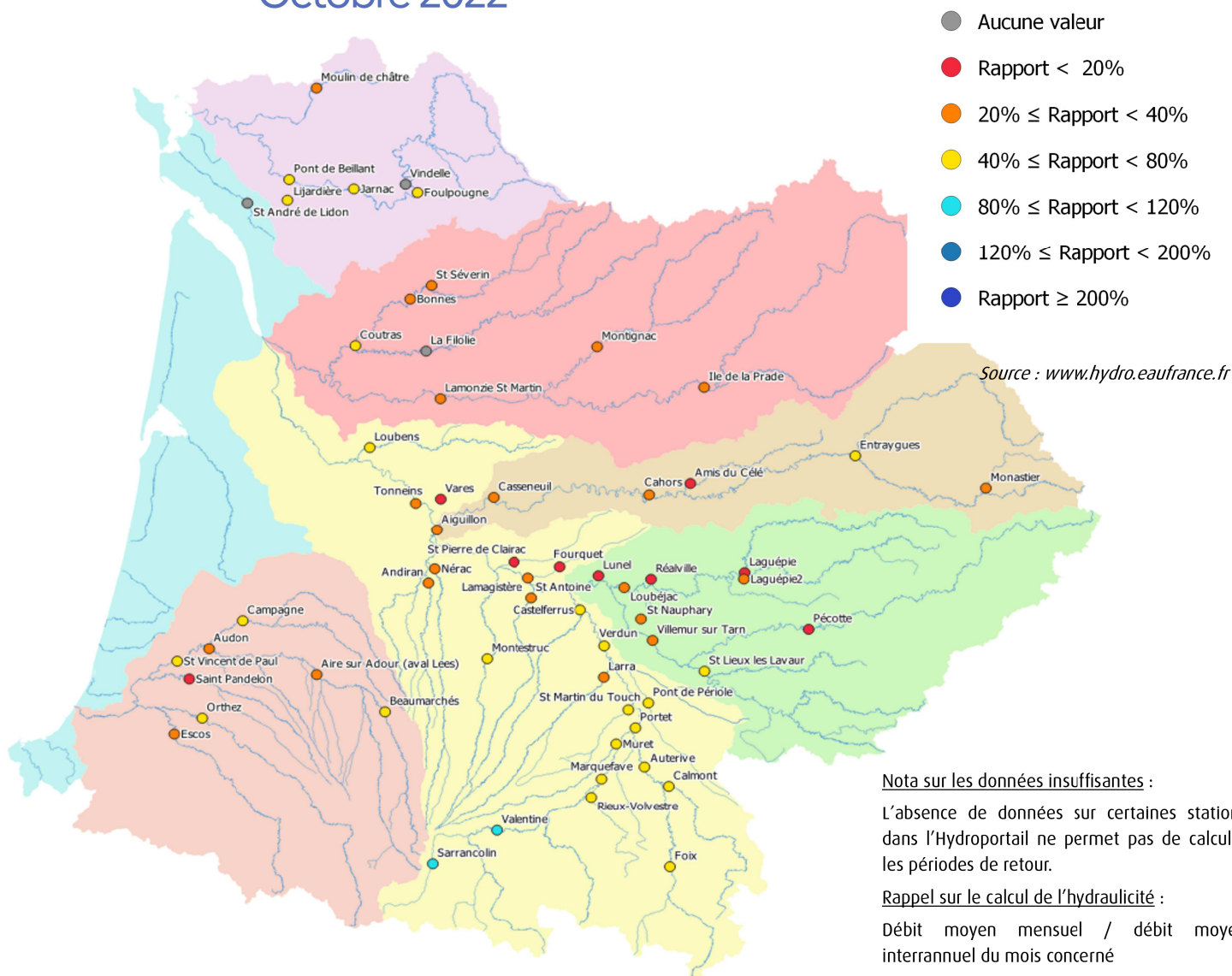
Durant le mois d'octobre 2022, les débits moyens journaliers sont restés supérieurs aux débits seuils du SDAGE sur 15,63 % des points nodaux du bassin.

En effet, les valeurs de débit objectif d'étiage (DOE) ont été franchies au moins un jour dans le mois sur 54 stations (83%) et plus précisément entre 1 et 5 jours pour 7 stations, entre 6 et 15 jours sur 15 stations et plus de 15 jours sur 32 stations dont 13 stations qui sont restées sous le DOE pendant tout le mois.

Les débits d'alerte renforcée ont été franchis au moins un jour dans le mois pour 26 stations. Les débits de crise ont également été franchis sur 14 stations

Par rapport au mois de septembre, moins de stations ont franchi les débits de crise et les débits d'alerte renforcée. Il y a également légèrement moins de stations qui ont franchi le DOE. Néanmoins la situation reste très préoccupante surtout pour un mois d'octobre. Ce mois-ci, tous les bassins, excepté celui du Tarn-Aveyron sont concernés par des franchissements de débit de crise et tous sont concernés par des franchissements des débits d'alerte renforcée.

## Octobre 2022

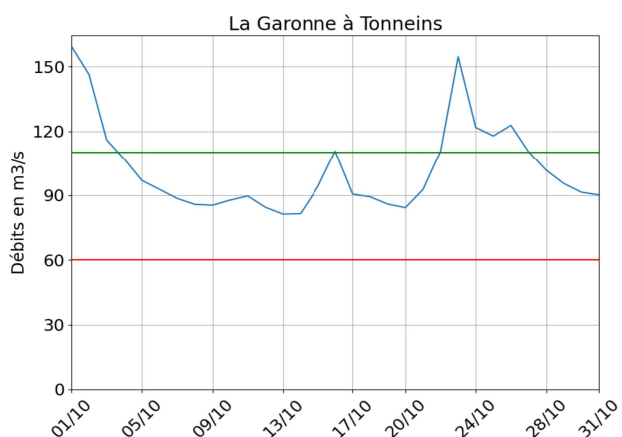
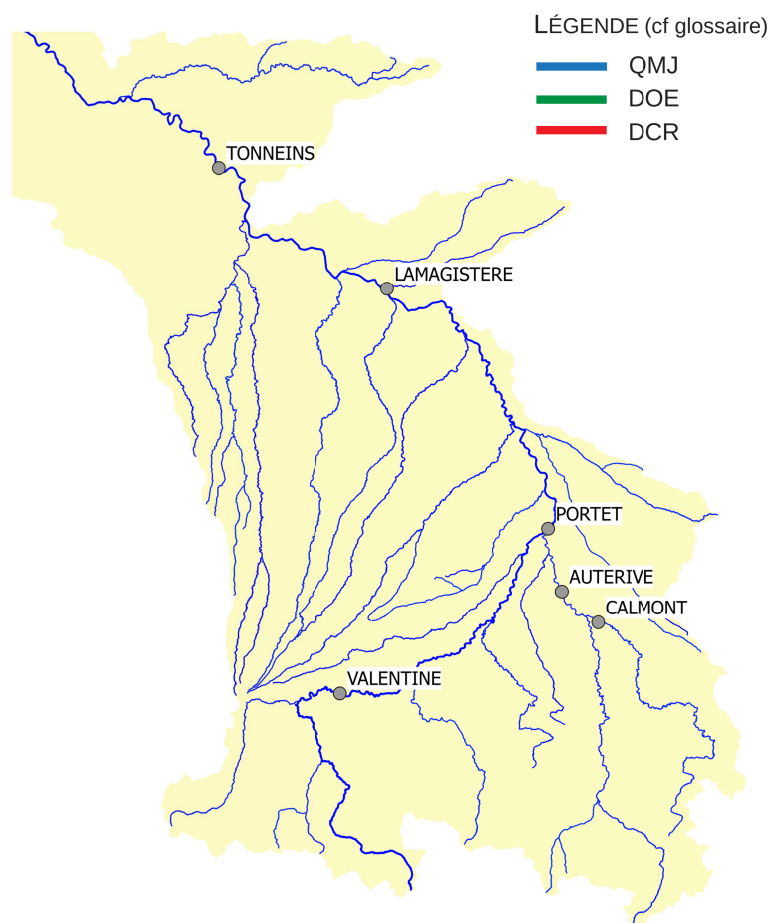
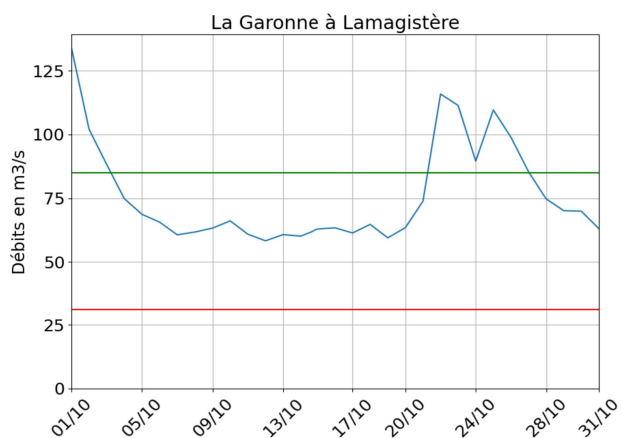
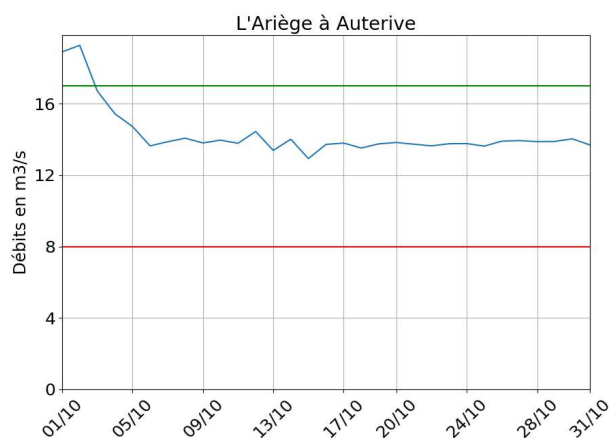
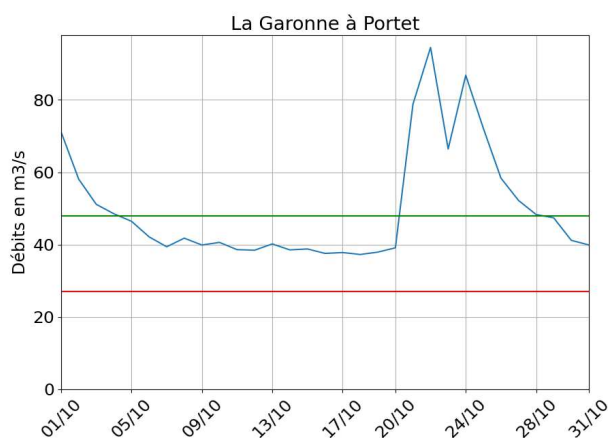
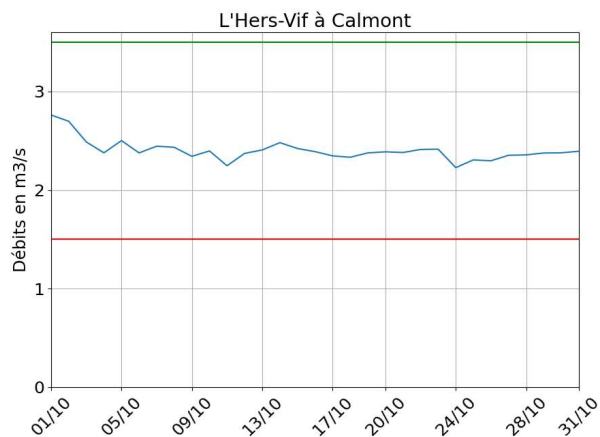
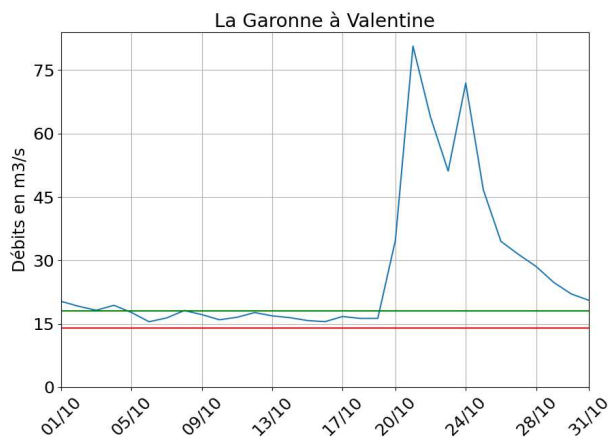


L'hydraulicité du mois d'octobre reste déficitaire sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne. La majorité des stations du bassin Adour-Garonne (52 sur 58) présentent une hydraulicité inférieure à 60 %.

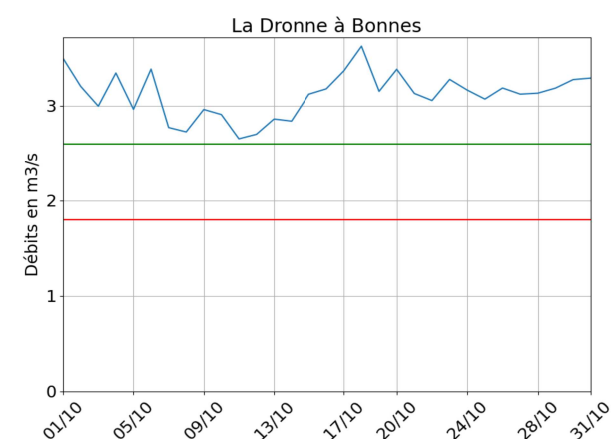
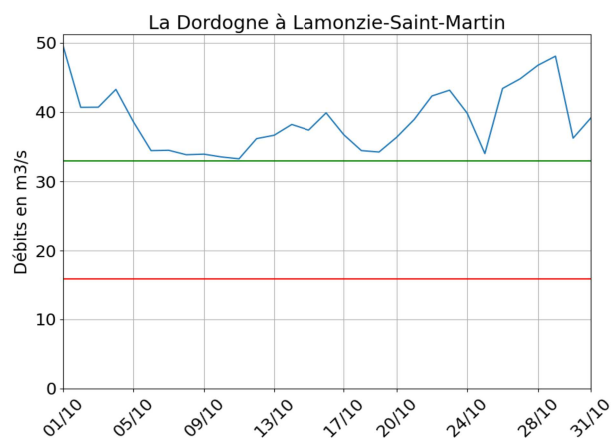
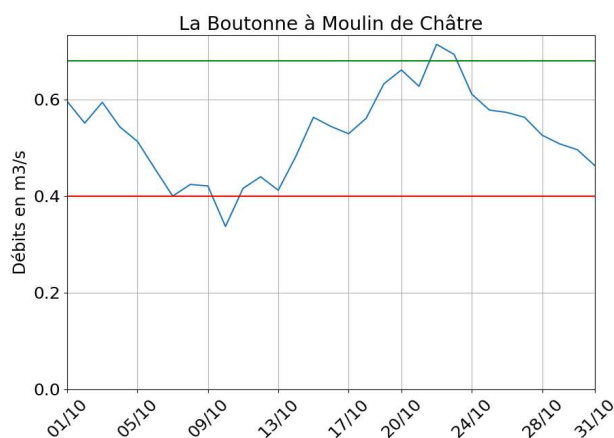
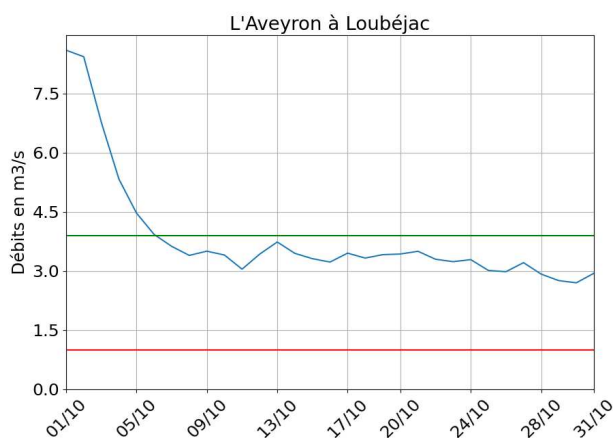
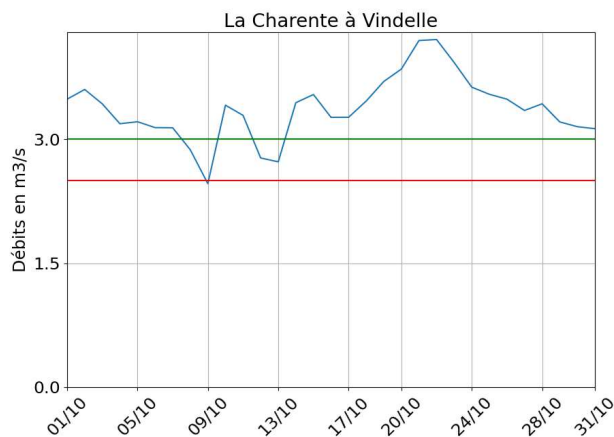
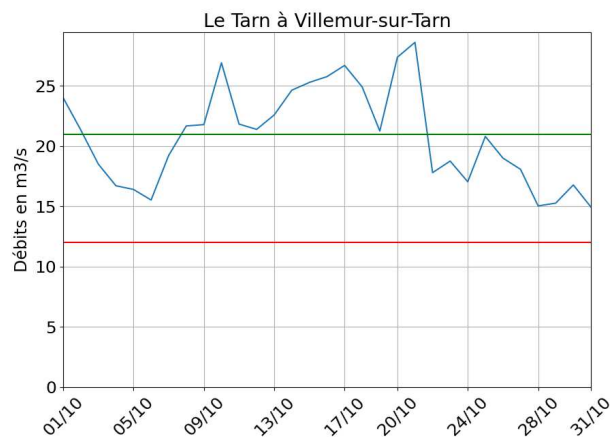
Sur les 58 stations du bassin Adour-Garonne présentant des données d'hydraulicité, 10 stations situées sur les bassins de l'Adour, de la Garonne, du Tarn-Aveyron et du Lot présentent une hydraulicité inférieure ou égale à 20 %. Seules 2 stations en amont du bassin de la Garonne présentent une hydraulicité supérieure à 80 % : la Neste d'Aure à Sarrancolin et la Garonne à Saint-Gaudens (Valentine), grâce aux pluies tombées sur les Pyrénées en milieu de mois.



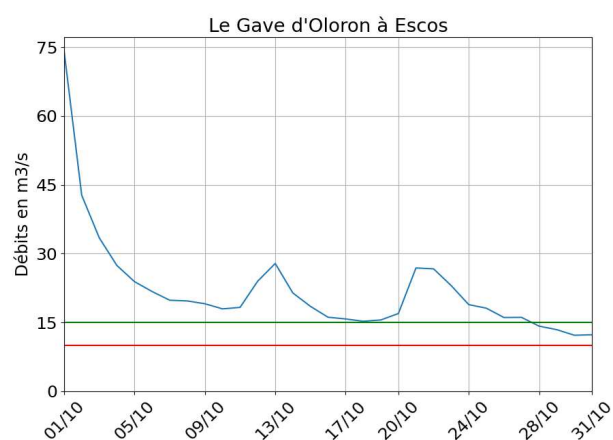
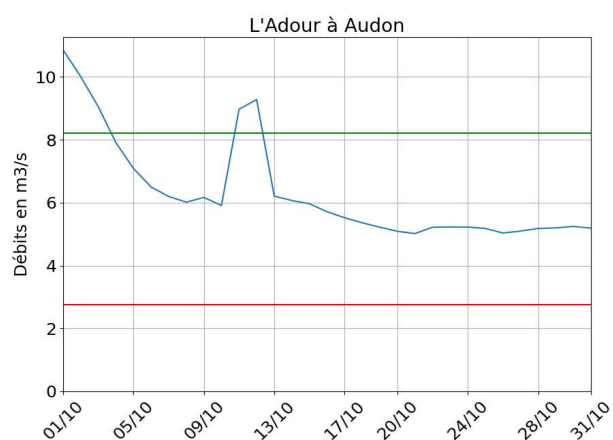
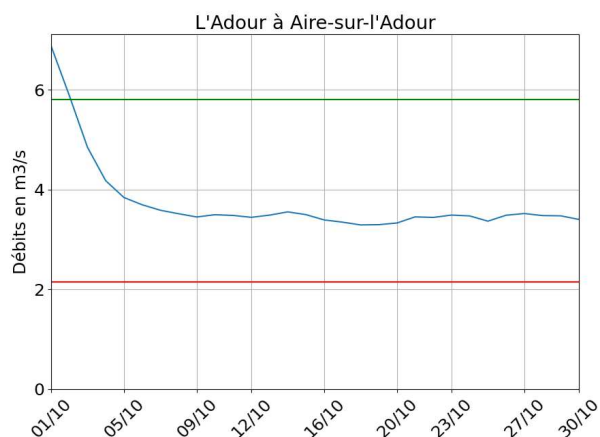
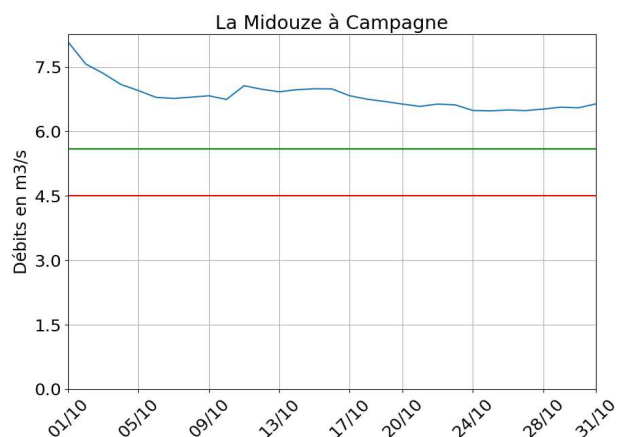
# Débits journaliers – Axe Garonne



# Débits journaliers – Axe Charente et rive droite de la Garonne

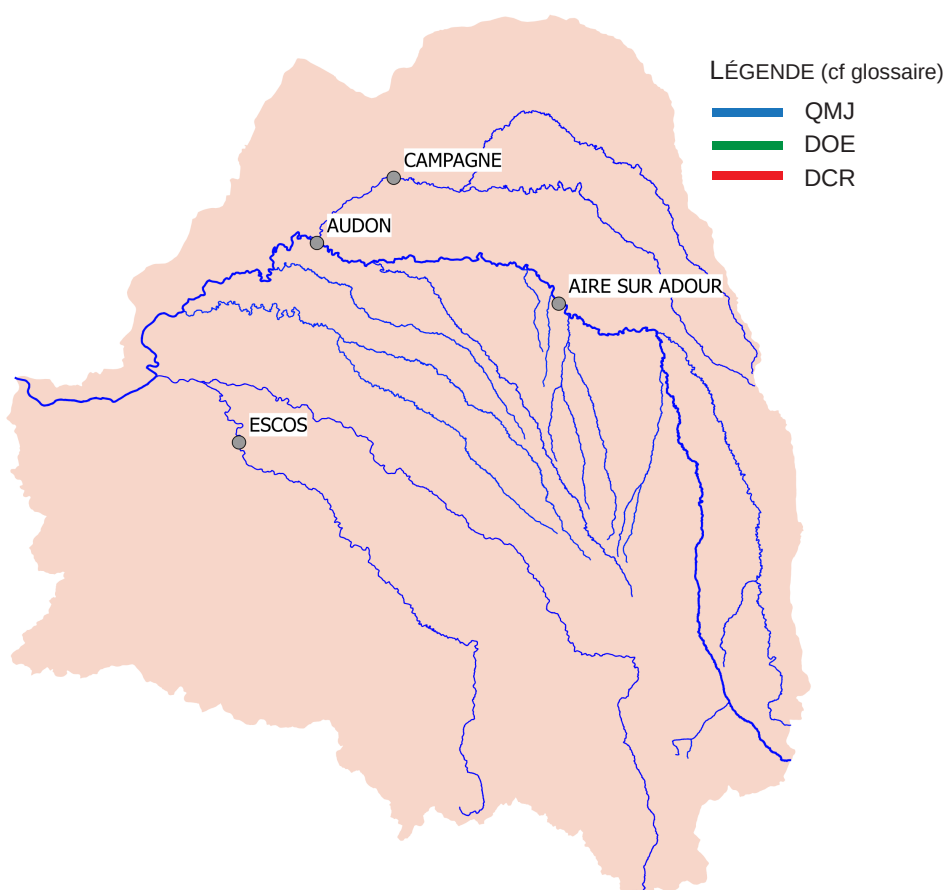


## Débits journaliers – Axe Adour

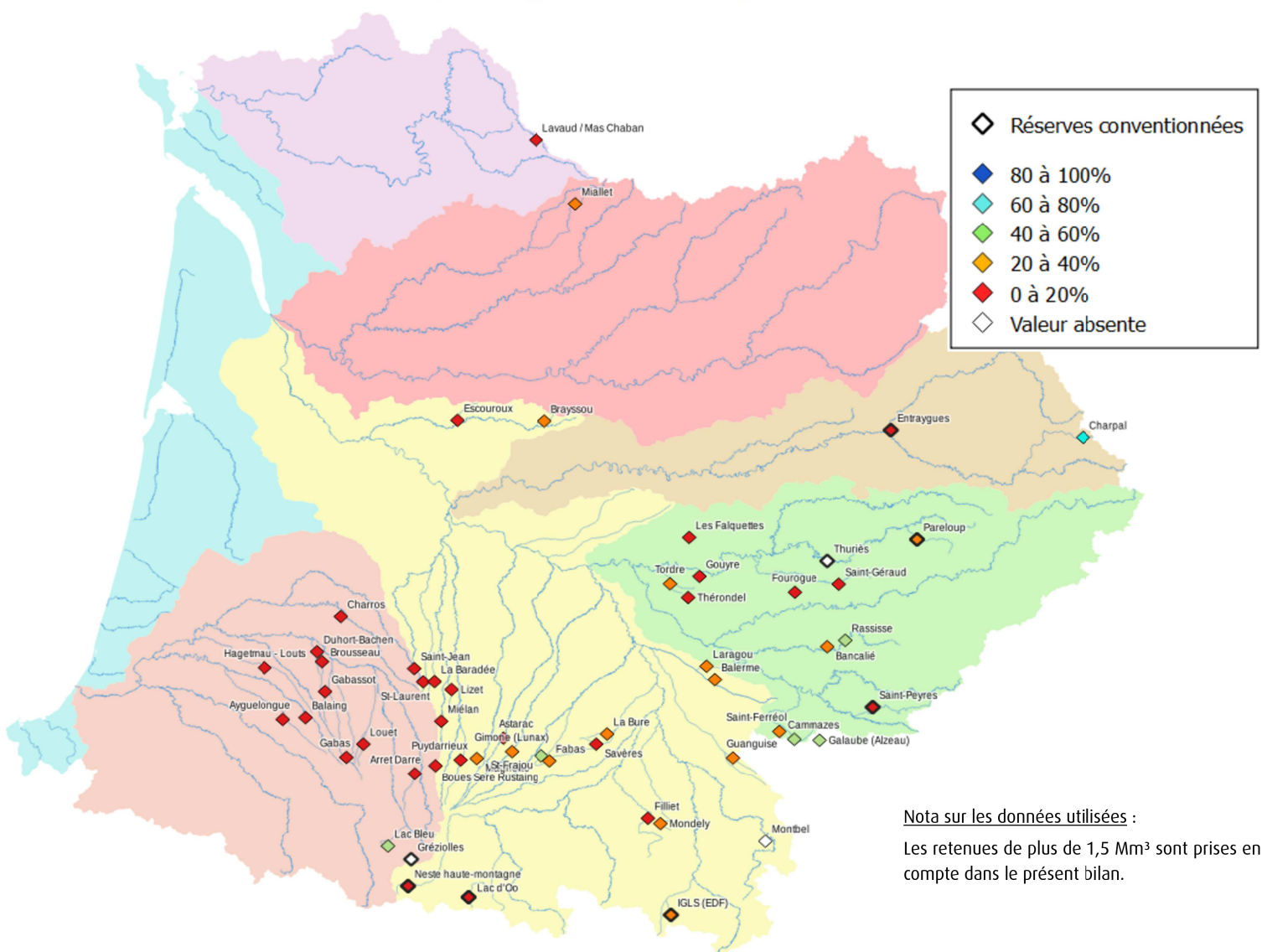


### Nota sur les données utilisées :

Le bulletin est réalisé avec les valeurs de débit consolidées et bancarisées à la date de sa publication. Elles peuvent donc différer des données brutes utilisées pour la gestion de l'étiage en temps réel.



## Taux de remplissage des barrages au 1<sup>er</sup> novembre 2022



**Nota sur les données utilisées :**

Les retenues de plus de 1,5 Mm<sup>3</sup> sont prises en compte dans le présent bilan.

Au 1<sup>er</sup> novembre 2022, le taux de remplissage global des retenues non conventionnées est de 24,4 % (soit 94,87 Mm<sup>3</sup>) contre 49,9 % à la même période en 2021. Au 1<sup>er</sup> octobre 2022, il était de 28,4 %. Sur le mois d'octobre 2022, 15,6 Mm<sup>3</sup> ont été déstockés depuis les réserves non conventionnées.

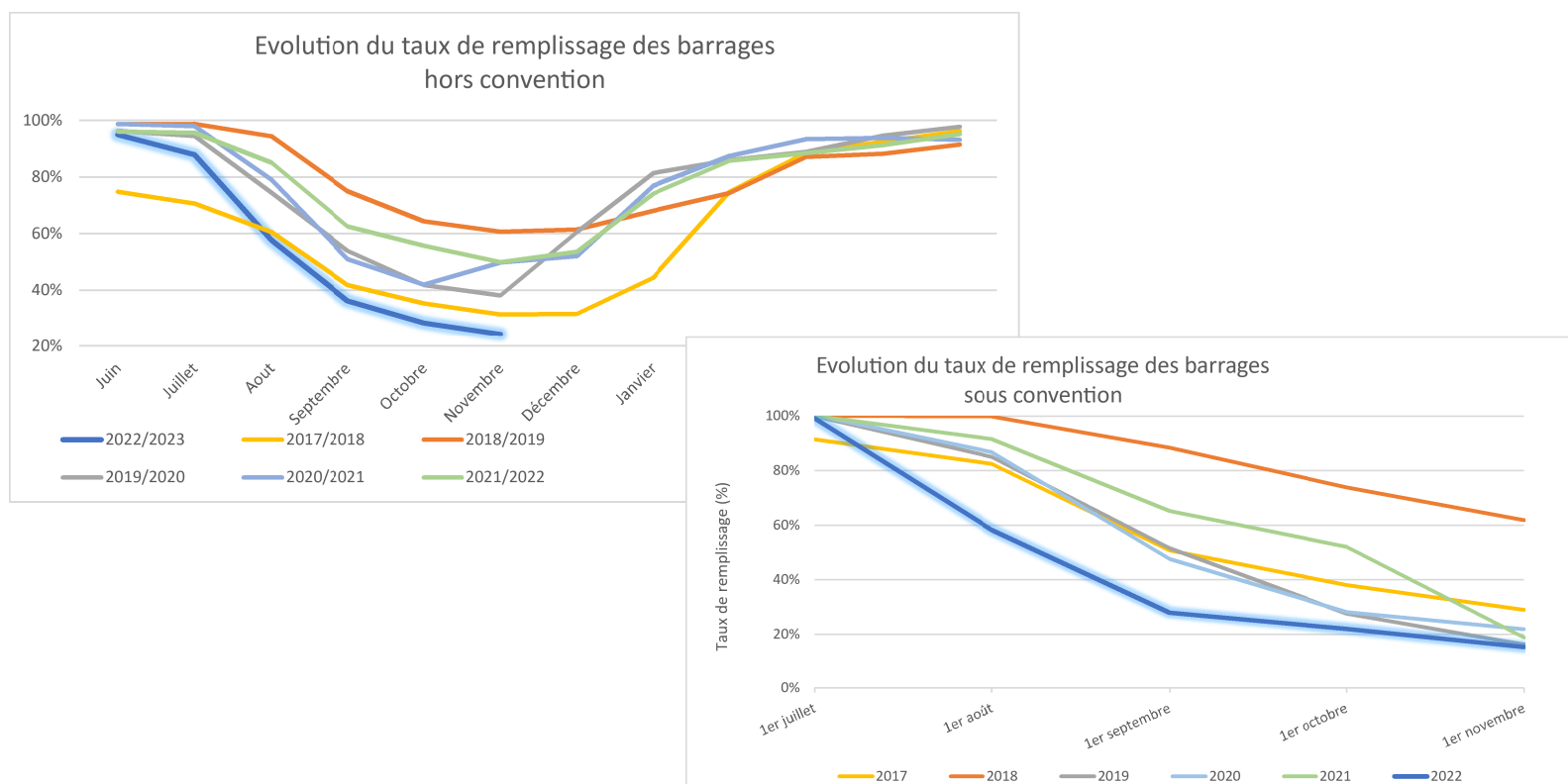
Toutes les retenues non conventionnées ont un taux de remplissage inférieur à 70 %, dont : 46 ont un taux de remplissage inférieur à 60 %, 41 inférieur à 40 % et 28 inférieur à 20 %.

Sur les réserves conventionnées, le taux de remplissage global au 1<sup>er</sup> novembre est de 15,3 % soit 26,51 Mm<sup>3</sup>. Au 1<sup>er</sup> octobre, le taux de remplissage était de 22 % soit 37,63 Mm<sup>3</sup>. Ce sont donc 11,1 Mm<sup>3</sup> qui ont été déstockés durant le mois d'octobre depuis les réserves conventionnées.

Parmi les réserves conventionnées, toutes présentent un taux de remplissage inférieur à 30 % exceptée Pareloup (34,3 %). Le stock de Thuriès est terminé, celui des Saint-Peyres pratiquement (1,9%).

Mise à part celle de la Neste, les conventions de soutien d'étiage se sont terminées au plus tard le 31 octobre 2022. Etant donné les conditions météorologiques, présentant toujours une absence de pluie, une réflexion s'est engagée pour prolonger certaines conventions afin de répondre aux besoins prioritaires de l'alimentation en eau potable si nécessaire.

## Evolution du taux de remplissage des barrages hors convention et sous convention



Sur le mois de novembre, le taux de remplissage global des retenues hors convention est de 24,4 % soit 94,87 Mm<sup>3</sup> et de 15,3 % soit 26,51 Mm<sup>3</sup> pour les retenues conventionnées.

### Bilan du taux de remplissage des barrages par sous-bassin au 1<sup>er</sup> novembre 2022

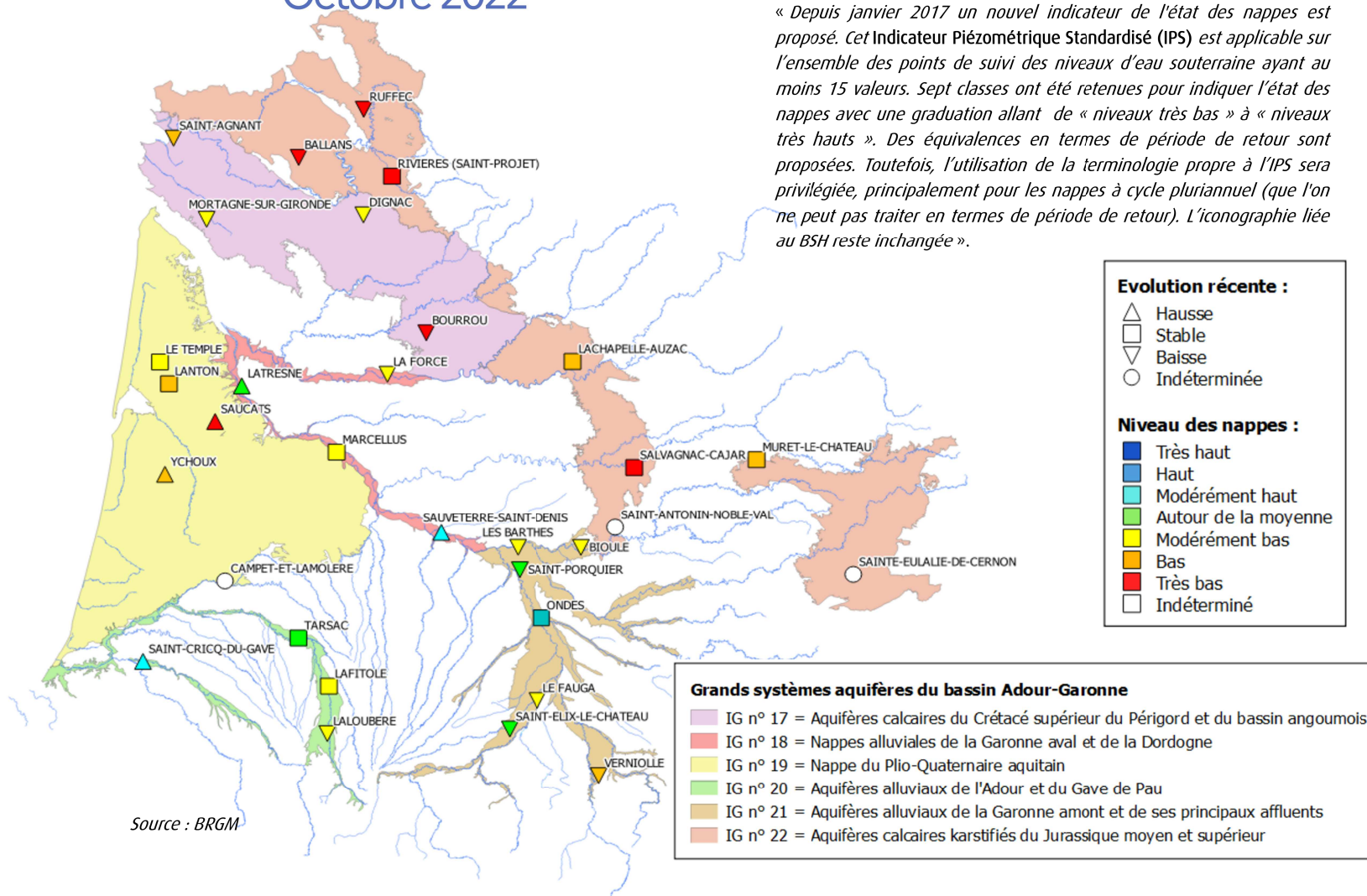
Sous-bassin	Taux de remplissage 1 <sup>er</sup> novembre 2022 (%)	Taux de remplissage 1 <sup>er</sup> novembre 2021 (%)	Taux de remplissage 1 <sup>er</sup> octobre 2022 (%)
Adour	14,8%	39,8%	16,2%
Charente	12,3%	80,8%	10,1%
Dordogne	38,0%	83,6%	37,8%
Garonne	25,0%	44,4%	31,1%
Lot	65,9%	82,7%	67,0%
Système Neste	18,5%	45,1%	23,1%
Tarn-Aveyron	35,1%	58,8%	39,4%
<b>Total non conventionné</b>	<b>24,4%</b>	<b>49,9%</b>	<b>28,4%</b>
<b>Total conventionné</b>	<b>15,3%</b>	<b>18,8%</b>	<b>22,0%</b>

La majorité des bassins présentent un taux de remplissage moyen des retenues non conventionnées inférieur à 40 %, exceptés celui du Lot (65,9%). Les bassins présentant les taux de remplissage des retenues non conventionnées les plus faibles sont ceux de la Charente (12,3 %) et de l'Adour (14,8 %). En 2021 à la même période, les taux de remplissage étaient supérieurs à 39 % sur l'ensemble des bassins.

Octobre 2022

Nota :

« Depuis janvier 2017 un nouvel indicateur de l'état des nappes est proposé. Cet Indicateur Piézométrique Standardisé (IPS) est applicable sur l'ensemble des points de suivi des niveaux d'eau souterraine ayant au moins 15 valeurs. Sept classes ont été retenues pour indiquer l'état des nappes avec une graduation allant de « niveaux très bas » à « niveaux très hauts ». Des équivalences en termes de période de retour sont proposées. Toutefois, l'utilisation de la terminologie propre à l'IPS sera privilégiée, principalement pour les nappes à cycle pluriannuel (que l'on ne peut pas traiter en termes de période de retour). L'iconographie liée au BSH reste inchangée ».



Si la fin du mois de septembre 2022 semblait marquer le début de l'année hydrologique 2022-2023 avec une baisse des températures et des précipitations conséquentes laissant penser au début de la période de recharge, la météorologie du mois d'octobre est venue contredire cette prévision. En effet, le début de l'automne a été caractérisé par des températures exceptionnellement élevées et une sécheresse extrême dans le sud du bassin Adour-Garonne. Les précipitations ont toutefois été conformes à la normale en partie au centre de la Charente.

Ainsi, si le nombre d'indicateurs présentant un niveau orienté à la baisse diminue du fait de l'existence de ce secteur moins déficitaire en apports pluviométriques, le niveau a continué de baisser en octobre sur près de la moitié des piézomètres (48%, contre 65% en septembre). La part des niveaux stabilisés (34%) et des niveaux en hausse (17%) continue de monter mais, à l'échelle du bassin, on peut considérer que la recharge n'a pas véritablement commencé.

En matière d'IPS, les évolutions ont été un peu plus nombreuses, puisque, si deux-tiers (66%) des indices IPS n'ont pas changé en octobre, une baisse d'une classe est enregistrée sur 28% des indicateurs, alors qu'une augmentation d'une classe n'est constatée que sur 2 indicateurs (7%). Cela traduit un déficit de recharge dans certains secteurs du bassin Adour-Garonne. La tendance des mois précédents, avec une majorité d'indicateurs présentant un niveau inférieur à la moyenne s'est amplifiée en octobre, puisque trois-quarts (76%) des piézomètres sont désormais concernés, une situation non rencontrée dans le bassin depuis le printemps 2017, année de mise en place de l'indicateur IPS.

**Rappel :** l'observatoire national des étiages (ONDE) - Sur le terrain, le niveau d'écoulement des cours d'eau est apprécié visuellement selon 3 modalités de perturbations d'écoulement :

- écoulement visible : correspond à une station présentant un écoulement continu, écoulement permanent et visible à l'œil nu,
- écoulement non visible : correspond à une station sur laquelle le lit mineur présente toujours de l'eau mais où le débit est nul,
- assec : correspond à une station à sec, où l'eau est totalement évaporée ou infiltrée sur plus de 50 % de la station.

Nota : le suivi assuré mensuellement de façon systématique sur tous les départements métropolitains sur la période de mai à septembre, est réalisé au plus près du 25 de chaque mois à plus ou moins 2 jours.

Compte-tenu de la situation d'étiage exceptionnellement intense et tardive, des suivis complémentaires de l'écoulement des cours d'eau ont été réalisés sur l'ensemble des départements du bassin Adour-Garonne, à l'exception des départements du Cantal et du Puy-de-Dôme.

Les quelques précipitations du mois d'octobre, plus ou moins importantes et localisées, n'ont pas permis de renverser significativement la tendance. La situation hydrologique reste donc toujours particulièrement tendue en tête de bassin à la fin du mois d'octobre.

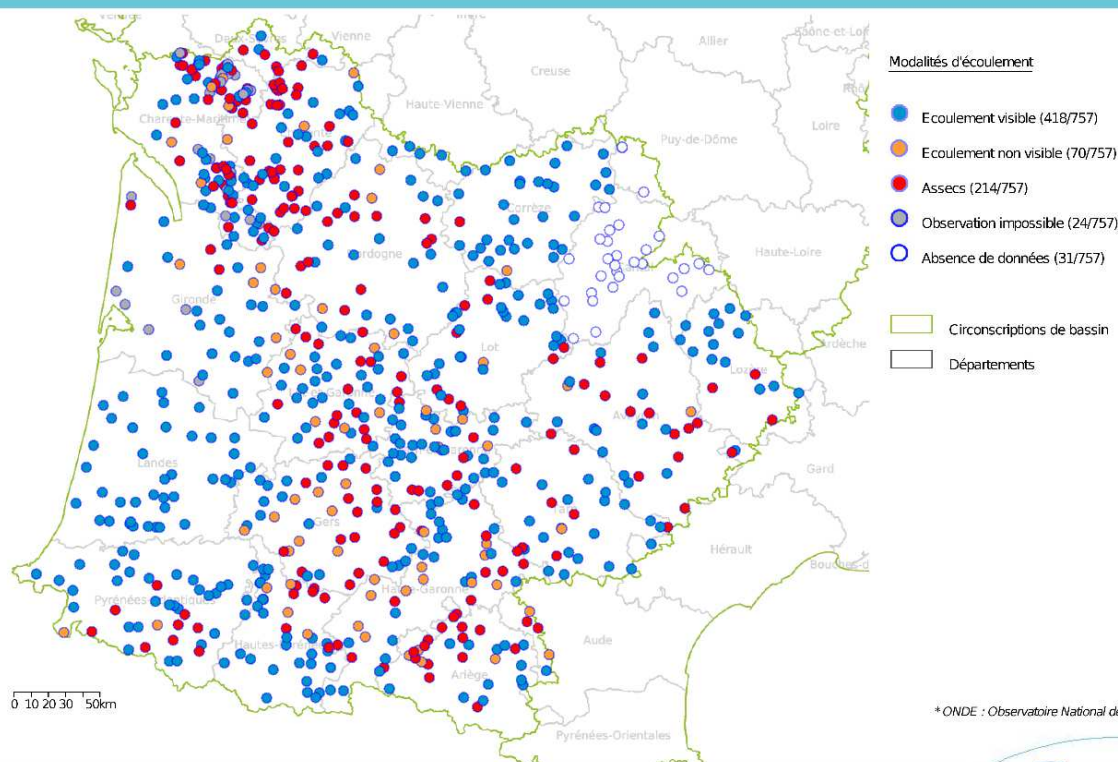
L'étiage est toujours intense et se poursuit cet automne, comme le montrent les suivis complémentaires réalisés par les Services Départementaux de l'OFB dans 23 départements du bassin à la fin du mois d'octobre. En effet, les observations indiquent que plus de 40% des stations ONDE suivies étaient toujours en assec ou en rupture d'écoulement (284 stations sur 702 suivies) durant la dernière décade du mois.

On ne note donc pas d'amélioration significative (pour rappel, à la fin du mois de septembre, cet indicateur était de 46%).

De plus, la proportion de stations présentant un écoulement visible faible reste très importante.

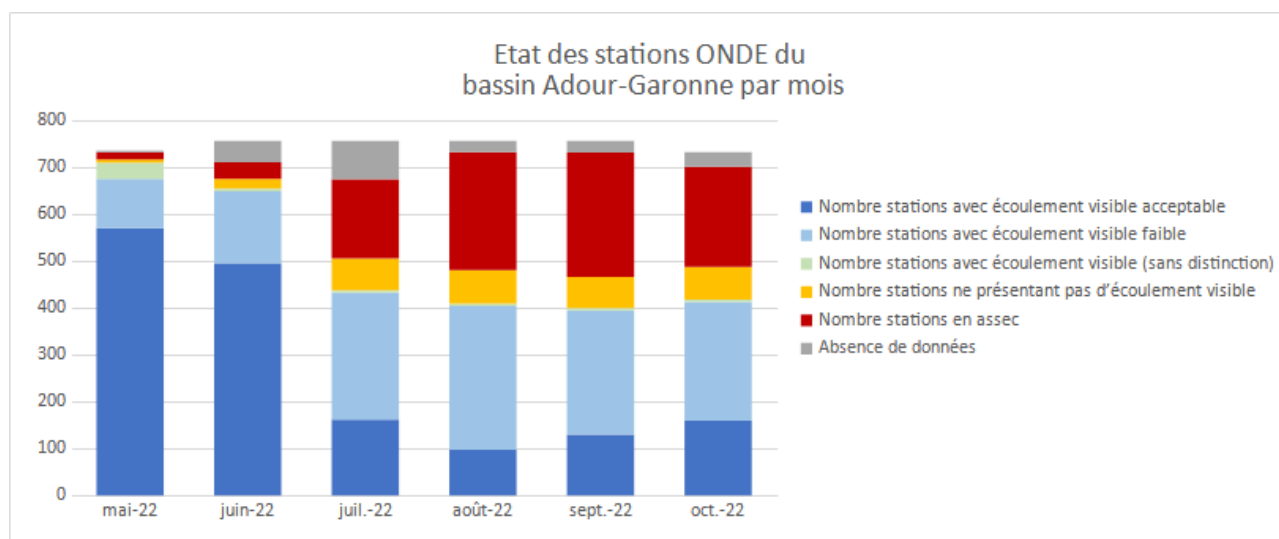
### Octobre 2022

Réseau ONDE\* - Situation au 25/10/2022 de la circonscription de bassin Adour-Garonne. Suivi complémentaire : observations réalisées entre le 21/10/2022 et le 29/10/2022



Source: ONDE (OFB)  
Fonds cartographiques: BD Cartho® - ©IGN - 2009, Sandre  
©OFB, 2022 - Date d'impression: 07/11/2022



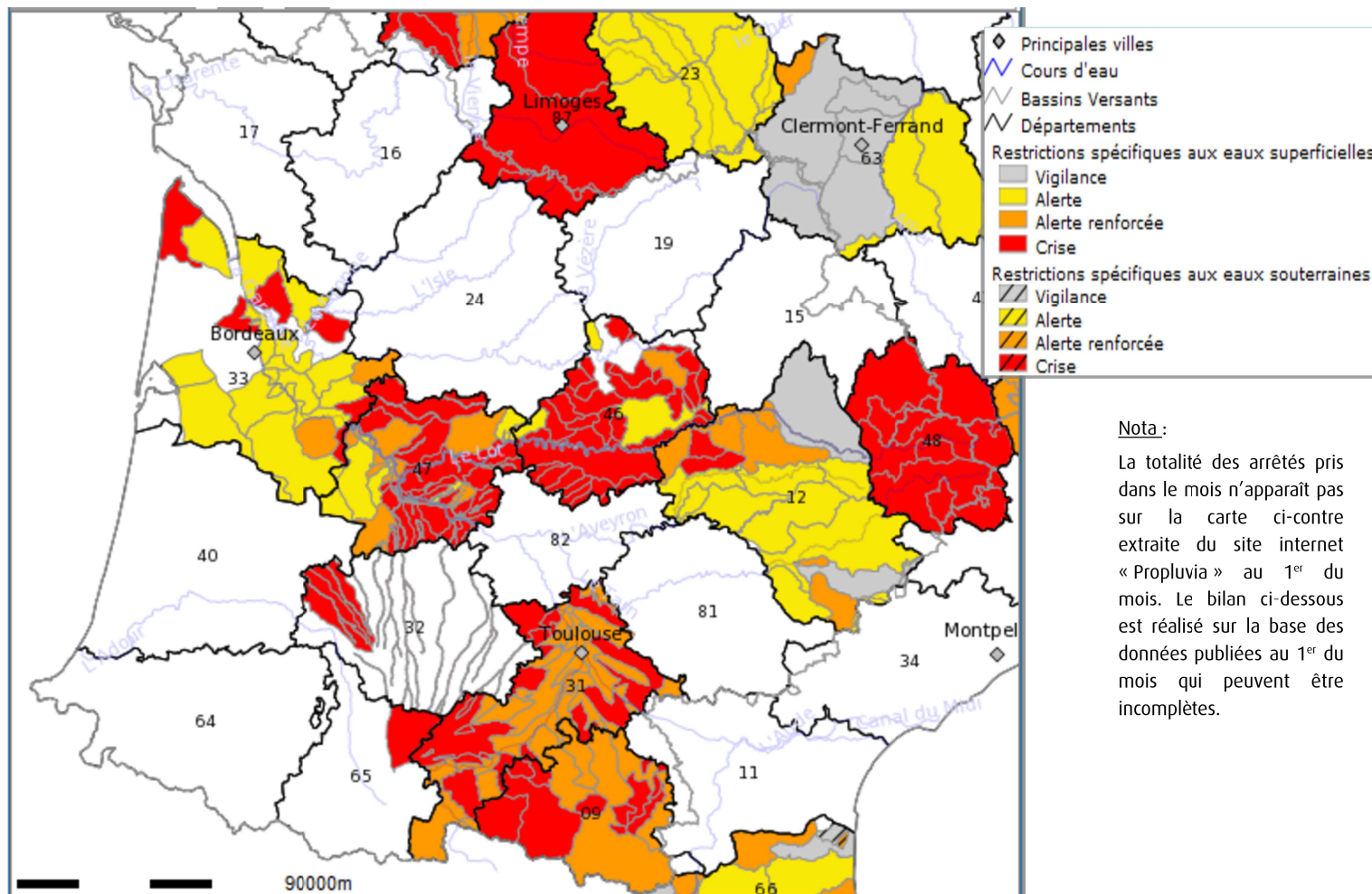


L'étiage des petits cours d'eau du bassin Adour Garonne reste exceptionnel dans sa durée et son intensité.

Les quelques apports pluvieux observés ces derniers jours sur une partie du bassin ne permettent toujours pas un retour à des conditions acceptables pour le fonctionnement normal des écosystèmes aquatiques.



## Situation au 1<sup>er</sup> novembre 2022



Au cours du mois d'octobre 2022, quarante-sept arrêtés de restrictions sont entrés en vigueur sur vingt départements. La prise d'arrêtés de restriction s'est légèrement ralentie au mois d'octobre par rapport au mois de septembre. Dix-neuf départements du bassin sont toujours concernés par des arrêtés de restrictions.

Au 1<sup>er</sup> novembre, trente arrêtés de restrictions sont en vigueur sur dix-neuf départements. Treize départements du bassin sont encore concernés par des zones en niveau de crise. Les restrictions qui se terminaient au 31 octobre, ont été largement prolongées.

Au mois d'octobre, dix-huit arrêtés de restrictions ont été abrogés. Les causes de l'abrogation sont partagées entre assouplissement et renforcement ou élargissement.

Les limitations sur les usages du réseau d'eau potable se sont poursuivies durant le mois d'octobre.

<b>QMJ</b>	Débit moyen journalier exprimé en m <sup>3</sup> /s.
<b>VCN10</b>	Minimum annuel du débit moyen calculé sur 10 jours successifs. Par extension, la courbe des débits moyens glissants sur 10 jours est appelée courbe du VCN10 (exemple : VCN10 du 20/07 = moyenne des QMJ du 11/07 au 20/07). Le VCN10 sera égal au minimum enregistré sur la courbe du VCN10.
<b>Période de retour</b>	Ce terme caractérise la fréquence d'apparition d'un phénomène. Il correspond au nombre statistique d'années séparant deux événements de grandeur égale ou supérieure. Dans ce cadre, on distingue pour les débits, les événements excédentaire (humide) et déficitaire (sec).
<b>DOE</b>	Le débit objectif d'étiage (DOE) est la valeur de débit fixée par le SDAGE : - au-dessus de laquelle sont assurés la coexistence normale de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique, - qui doit en conséquence être garantie chaque année pendant l'étiage. Le DOE est respecté pour l'étiage d'une année si, pendant cet étiage, le plus faible débit moyen de 10 jours consécutifs (VCN10) n'a pas été inférieur à 80 % du DOE (VCN10 > 0,8 x DOE). Le DOE ainsi défini doit être respecté statistiquement 8 années sur 10.
<b>QA</b>	Débit d'alerte. Il correspond à 80 % du DOE. Dans la majorité des dispositifs cadres de limitation des usages, les premières limitations peuvent être prises à partir du moment où le QMJ, en moyenne sur 3 ou 5 jours, franchit ce seuil.
<b>QAR</b>	Débit d'alerte renforcée. Il correspond au tiers inférieur entre le DOE et le DCR. $QAR = DCR + 1/3 (DOE - DCR)$ . Dans la majorité des dispositifs cadres de limitation des usages, des limitations de 50 % des prélèvements sont prises à partir du moment où le QMJ, en moyenne sur 3 ou 5 jours, franchit ce seuil.
<b>DCR</b>	Le débit de crise (DCR) est la valeur de débit fixée par le SDAGE : - au-dessous de laquelle sont mises en péril l'alimentation en eau potable et la survie des espèces présentes dans le milieu, - qui doit en conséquence être impérativement sauvegardée par toutes mesures préalables, notamment de restriction des usages.
<b>Evapotranspiration</b>	Quantité d'eau consommée qui comprend d'une part l'eau transpirée par la plante, d'autre part l'évaporation directe à partir du sol.
<b>Pluie efficace</b>	Différence entre les cumuls de précipitations et l'évapotranspiration réelle. Elle peut donc être négative.
<b>Indicateurs globaux</b> <b>Indicateurs ponctuels</b>	Les indicateurs globaux (IG) traduisent les fluctuations moyennes des nappes. Ils sont intégrateurs d'indicateurs ponctuels (IP) qui leur sont attachés et qui correspondent à des points de surveillance du niveau des nappes (piézomètres).

Pour télécharger le bulletin de situation hydrologique :

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-hydrologiques-a18342.html>

Rédaction : DREAL de bassin Adour-Garonne avec les contributions de DREAL Occitanie, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Météo France, EDF et gestionnaires d'ouvrages, Office Français de la Biodiversité, Bureau de Recherche Géologiques et Minières  
Photos : DREAL Occitanie (l'Adour à Saint-Mont (32), La Garonne à Gagnac (31), La Garonne à Fronsac (31))

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,  
1, rue de la Cité administrative, CS 80002, 31074 Toulouse Cedex 9